

FICHE DE SPÉCIALITÉ DE 1^{ère} GÉNÉRALE : HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES

Contenu :

Fondé sur la création artistique l'enseignement des arts plastiques met en relation les formes contemporaines avec celles léguées par l'histoire de l'art. Il couvre l'ensemble des domaines où s'inventent et se questionnent les formes. Dessin, peinture, sculpture, photographie, création numérique, nouvelles attitudes des artistes, nouvelles modalités de production des images, relèvent en effet du travail des arts plastiques.

Ils constituent un point d'appui pour l'architecture et le design.

Prenant en compte cette pluralité de domaines et d'esthétiques, de langages et de moyens, de processus et de pratiques, il fait découvrir la diversité des œuvres.

Il permet d'appréhender le fait artistique dans sa globalité : œuvres, démarches et pratiques, contextes et conditions de création, présentation et réception.

Organisation :

Labo, classe générale, salle informatique, CDI, Amphi ...

2 heures de pratique artistique / 2 heures de culture artistique et histoire de l'art.

Les cours théoriques en salle de classe et parfois dans l'amphi.

Les cours de pratique artistique se déroulent dans deux salles adaptées aux travaux en volume et de grands formats.

Utilisation des outils suivants :

Ordinateur, logiciel, visio-conférence, vidéo, cinéma, arts plastiques...

Outre le matériel propre aux arts plastiques (matériel fourni par l'établissement), les élèves sont engagés dans les pratiques numériques (photo, vidéo)

Compétences travaillées en lien avec la possibilité de poursuivre des études supérieures (à travailler avec les PSYEN)

Les nouveaux programmes de spécialité ARTS PLASTIQUES couvrent un large champ de compétences pratiques et théoriques. L'art moderne et surtout l'art contemporain des XX et XXI siècles constituent les champs de références privilégiés.

Aucune compétence particulière n'est exigée (pas de pré-requis) pour suivre dès la classe de première un enseignement de spécialité arts plastiques. Il n'est pas obligatoire non plus d'avoir suivi en seconde l'option arts plastiques.

L'enseignement des arts plastiques développe des compétences transversales et transposables qui contribuent à la réussite des élèves dans de nombreuses voies d'études.